

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2012

ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE - (N° 284)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les subdivisions territoriales correspondant à des unités de formation et de recherche (UFR), il apparaît dans les faits impossible de supprimer la répartition des étudiants au sein de ces « subdivisions territoriales » pour les régions au sein desquelles coexistent plusieurs UFR. Dans de nombreuses régions néanmoins, la subdivision territoriale pertinente sera bien la région.